

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260303-54-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026

N°54/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 février 2026
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 10 mars 2026

Objet de la délibération :

ZAE La Louière – Cession de terrain à l'entreprise Machet

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	61
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	1
• Dont représenté(e)s	10
• Excusé(e)s :	5
• Non excusé(e)s :	20
- Votants	72
- Ne participe pas au vote	0

Résultat du vote	
- Pour :	72
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 03 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le trois mars,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs de la commune d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration Fabienne ARNOUX à Jean-Claude GRENIER, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Laurent BROCARD à Félix CHOPARD, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Jean-Pierre CUNCHON à Thierry MAIRE DU POSET, Maxime GROSHENRY à Christophe FAIVRE-PIERRET, Martine LANDRY à Marc JACQUOT, Chantal MARAUX à Sarah FAIVRE, Joelle MAURICE à Christian MESNIER, Laetitia ROGNON à Rémy PAUL

Suppléé(e)s Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT

Excusé(e) Guillaume AYMONIN, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Alain MONNIER, James PROUTEAU

Absent(e)s Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Michel CALY, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Jean-Marie DONEY, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Nathalie KOWAL-BONDY, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Florence PAUL, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe JOUVIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la demande d'acquisition de foncier économique formulée par l'entreprise Machet, représentée par Monsieur Charles Machet ;

Vu que cette acquisition concerne une partie des parcelles cadastrées ZD0250 et ZD0252, situées dans la Zone d'Activité Économique intercommunale La Louière, à L'Hôpital-du-Grosbois, pour une superficie prévisionnelle d'environ 2 064 m², laquelle sera précisément définie après bornage réalisé par un géomètre ;

Vu le projet de construction d'un bâtiment à vocation économique, s'inscrivant dans le cadre du développement des activités de l'entreprise Machet ;

Vu le prix de vente fixé à 11 euros TTC/m², soit un montant estimatif de 22 704 euros TTC, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur ;

Vu l'avis favorable unanime émis par la commission n°2 « Développement économique » ;

Vu l'avis des Domaines sollicité en date du 30 janvier 2025 ;

Considérant l'intérêt économique du projet pour le développement de la zone d'activités intercommunale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

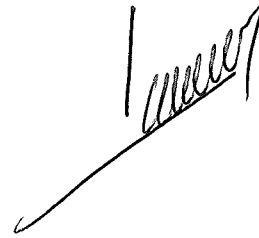
- D'approuver la cession d'une partie des parcelles cadastrées ZD0250 et ZD0252, d'une superficie prévisionnelle d'environ 2 064 m², à l'entreprise Machet, au prix de 11 euros TTC/m², soit un montant estimatif de 22 704 euros TTC, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le 03.03.2026

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260303-54-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026